

## TALON SOFT

Version v1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.  
Date de révision 15.12.2014

Date d'impression 15.12.2014

### SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : TALON SOFT

Design code : A20136A

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Rodenticide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Syngenta France SAS  
1 avenue des Prés  
CS 10537  
78286 Guyancourt Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 39 42 20 00  
Téléfax : +33 (0)1 39 42 20 10  
Adresse e-mail : sds.ch@syngenta.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 0 800 803 264  
Accident transport 06 11 07 32 81  
Centre anti-poison de Paris 01 40 05 48 48

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé selon la législation européenne

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage: Règlement (CE) No. 1272/2008

Remarques : N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

## TALON SOFT

Version v1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 15.12.2014

Date d'impression 15.12.2014

Etiquetage supplémentaire : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux autres animaux non-cibles.  
Ne pas disposer sur des surfaces et des ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter toute contamination des aliments destinés à la consommation humaine et animale.  
Le port de gants est recommandé.  
Se laver les mains après utilisation.  
Les postes d'appâtage ne doivent pas être utilisés pour contenir d'autres produits tels que des rodenticides.  
Placer les boîtes d'appât en zone non submersible.  
Retirer tous les postes d'appâtage après la fin du traitement.  
Ne pas nettoyer les postes d'appâtage entre deux applications.  
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.  
Ne pas jeter le produit dans l'environnement ou les canalisations.  
Déposer les postes d'appâtage usagés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.  
L'emballage ne doit pas être réutilisé ou recyclé.  
Les appâts non consommés, non utilisés et entraînés hors des postes d'appâtage doivent être collectés et déposés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration
brodifacoum	56073-10-0 259-980-5	T+, N R26/27/28 R43 R48/24/25 R50/53	Acute Tox.1; H300 Acute Tox.1; H310 Acute Tox.1; H330 Skin Sens.1; H317 STOT RE1; H372 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	0,005 % W/W

Les substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition professionnelle.

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## TALON SOFT

Version v1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 15.12.2014

Date d'impression 15.12.2014

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence de Syngenta, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Enlever les lentilles de contact.  
Un examen médical immédiat est requis.
- Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas manger et ne pas boire.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Conseil médical : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.  
Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction - pour les petits feux  
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Moyen d'extinction - pour les grands feux  
Mousse résistant à l'alcool  
ou Eau pulvérisée  
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

## TALON SOFT

Version v1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 15.12.2014

Date d'impression 15.12.2014

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

---

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans le chapitre 13.

---

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## TALON SOFT

Version v1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 15.12.2014

Date d'impression 15.12.2014

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Pas de conditions spéciales de stockage requises.  
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Conserver hors de la portée des enfants.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits biocides autorisés : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants	Limite(s) d'exposition	Catégorie de Valeurs Limites d'Exposition	Source
brodifacoum	0,002 mg/m <sup>3</sup>	8 h VME	SYNGENTA

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.  
L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.  
Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser les systèmes locaux de contrôles et d'échappement.  
Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante.  
Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement.  
Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.  
L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces.

## TALON SOFT

Version v1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 15.12.2014

Date d'impression 15.12.2014

- Protection des mains : Les gants résistants aux produits chimiques sont recommandés.  
Sélectionner les gants d'après les besoins physiques du travail.
- Protection des yeux : La protection pour les yeux n'est habituellement pas requise.  
Respecter toute règle de protection oculaire spécifique à chaque site.
- Protection de la peau et du corps : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.  
Sélectionner l'équipement de protection pour la peau et le corps d'après les besoins physiques du travail.

**Pour plus de recommandations spécifiques à l'utilisation de ce produit, consulter l'étiquette.**

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Forme	: donnée non disponible
Couleur	: donnée non disponible
Odeur	: donnée non disponible
Seuil olfactif	: donnée non disponible
pH	: donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: donnée non disponible
Point d'éclair	: donnée non disponible
Taux d'évaporation	: donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité	: 1,1 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans d'autres solvants	: donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Propriétés explosives	: donnée non disponible
Propriétés comburantes	: donnée non disponible

#### 9.2 Autres informations

: donnée non disponible

## TALON SOFT

Version v1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.  
Date de révision 15.12.2014

Date d'impression 15.12.2014

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

Voir la section 10.3 "Possibilité de réactions dangereuses".

#### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable quand il est utilisé dans des conditions normales

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les réglementations concernant le stockage et la manipulation sont respectées.

#### 10.4 Conditions à éviter

Pas de décomposition en utilisation conforme.

#### 10.5 Matières incompatibles

Il n'y a pas de substances connues qui peuvent conduire soit à la formation de substances dangereuses soit à des réactions thermiques.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat, > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation  
brodifacoum : CL50 femelle Rat, 3,05 µg/l, 4 h  
CL50 mâle Rat, 4,86 µg/l, 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Rat, > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non sensibilisant pour la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales  
brodifacoum : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.

Cancérogénicité  
brodifacoum : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

## TALON SOFT

Version v1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 15.12.2014

Date d'impression 15.12.2014

### Tératogénicité

brodifacoum : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

### Toxicité pour la reproduction

brodifacoum : Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

brodifacoum : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Information supplémentaire

brodifacoum : Une exposition excessive ralentit le temps de coagulation du sang et peut provoquer des saignements, le choc et la mort.

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité pour les poissons

brodifacoum : CL50 *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), 0,04 mg/l , 96 h

#### Toxicité pour les invertébrés aquatiques

brodifacoum : CE50 *Daphnia magna* (Grande daphnie), 0,45 mg/l , 48 h

#### Toxicité des plantes aquatiques

brodifacoum : CE50r *Selenastrum capricornutum* (algue verte), 0,27 mg/l , 72 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Stabilité dans l'eau

brodifacoum : Dégradation par périodes de demi-vie: env. 300 j  
Persistant dans l'eau.

#### Stabilité dans le sol

brodifacoum : Dégradation par périodes de demi-vie : 157 j  
Ne montre pas de persistance dans le sol.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

brodifacoum : Le brodifacoum montre un grand potentiel de bioaccumulation

### 12.4 Mobilité dans le sol

brodifacoum : Le brodifacoum montre une faible mobilité dans le sol

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

brodifacoum : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucun(e) à notre connaissance.

## TALON SOFT

Version v1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.  
Date de révision 15.12.2014

Date d'impression 15.12.2014

### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Le vider soigneusement au moment de l'utilisation et le valoriser suivant la réglementation en vigueur (collecte sélective).

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Transport par route (ADR/RID)

Marchandise non dangereuse

- 14.1 Numéro ONU: Non applicable  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies: Non applicable  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Non applicable  
14.4 Groupe d'emballage: Non applicable  
14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable

#### Transport maritime (IMDG)

Marchandise non dangereuse

- 14.1 Numéro ONU: Non applicable  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies: Non applicable  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Non applicable  
14.4 Groupe d'emballage: Non applicable  
14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable

#### Transport aérien (IATA-DGR)

Marchandise non dangereuse

- 14.1 Numéro ONU: Non applicable  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies: Non applicable  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Non applicable  
14.4 Groupe d'emballage: Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC  
non applicable

## TALON SOFT

Version v1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 15.12.2014

Date d'impression 15.12.2014

---

### SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

Loi 76-663 du 19/7/76 (J.O. du 20/7/76) modifiée.

- rubrique ICPE selon les décrets n° 2005-989 du 10 août 2005 et n° 2009-841 du 8 Juillet 2009 :

Non classé

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

---

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Information supplémentaire

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3:

R26/27/28	Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/24/25	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau et par ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H330	Mortel par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Type de formulation :

RB - appât

Utilisation professionnelle.

## TALON SOFT

Version v1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 15.12.2014

Date d'impression 15.12.2014

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les noms de produit sont une marque de fabrique ou marque déposée d'un groupe de Syngenta.